

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 23 juillet 2026

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 23 juillet 2026 à 19h30 sous la présidence de son Maire, Pierre NICOD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Kévin BEJEANNIN, Monsieur Anthony BESCHET, Monsieur Cédric BESCHET, Madame Cécile DELCEY, Madame DOLEAC Irène, Madame Christelle GODART, Monsieur LANQUETIN Pascal, Madame Claire LIOTTA, Madame Florence MARCHAND, Monsieur Mathieu MICHAUD, Madame Floriane SORNAY, Monsieur Bernard VIONNET, Monsieur Florian ZUCCONI.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Madame Lise SAILLARD à Monsieur Anthony BESCHET

Secrétaire de séance : Monsieur Kévin BEJEANNIN

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 25 juin 2026 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Compte rendu de la commission cimetière

Suite à la commission cimetière en date du 15 juillet dernier, Monsieur Bernard Vionnet fait part aux membres du conseil municipal des propos évoqués. Après une présentation du fonctionnement sur place aux nouveaux membres, il a été rappelé le travail effectué ces dernières années sur la mise à jour des concessions et les tâches à venir.

Il s'agit de traiter la vingtaine de concessions à reprendre du fait du non renouvellement de la concession par la famille ou en suivant la procédure légale de reprise.

En 2025, 4 concessions ont été reprises et il est proposé de reconduire cette pratique pour un budget d'environ 3500 € pour l'année en cours. Un devis sera présenté pour validation lors du prochain conseil municipal.

III) Compte rendu de la commission finances

Suite à la rencontre avec le Conseiller aux Décideurs Locaux de la commune, Madame Donzé du Service de Gestion Comptable de Pontarlier en date du 16 juillet dernier, Monsieur le Maire évoque la suppression progressive du chèque comme moyen de paiement et la conséquence sur le fonctionnement de la location de la salle des fêtes (chèques de caution) ou la vente de bois (chèques de paiement).

Il évoque également la particularité du fonctionnement des ASA (Association Syndicale Autorisée, pour rappel : établissement public administratif regroupant des propriétaires fonciers pour réaliser des travaux d'entretien d'intérêt collectif) avec l'application obligatoire en 2027 du CFU (Compte Financier Unique) et sa problématique du secrétariat. La commune étant concernée par l'ASA Boujailles et l'ASA du Laveron et du bouquet.

Puis Monsieur le Maire fait une présentation aux élus du document de valorisation financière et fiscale 2025 de la commune, document reprenant un constat de la situation financière communale, les dépenses-recettes de fonctionnement et d'investissement, la capacité d'autofinancement, l'endettement, la fiscalité directe locale, les dotations (DGF)... Le document laisse apparaître une situation financière saine de la commune.

IV) Compte rendu de la commission terrain

Monsieur le Maire rapporte la réunion de la commission du 16 juillet dernier où a été évoqué le projet de vente de terrain communal sis rue chargebin à M et Mme Baumgartner Pascal. Deux prix de vente avaient alors été envisagés et après contact avec le notaire, il convient de repenser ces modalités de cession.

C'est pourquoi, une rencontre avec Mme Jeanclerc a eu lieu pour définir les incidences précises de la vente sur la servitude de passage existante.

Les conditions de vente sont en réflexion de la part des différentes parties et le dossier sera réétudié ultérieurement.

V) Bois – contrats de bucheronnage 2026 2027

Monsieur Cédric Beschet informe le conseil municipal que le contrat de bucheronnage arrive à échéance au 25 août 2026.

Monsieur Mathieu Michaud quitte alors la salle, ne prenant part ni au débat ni au vote.

Il est proposé de renouveler le contrat passé avec la société Michaud Forêt pour une période d'une année, aux tarifs de base suivants :

Abattage / Façonnage : 10 € HT / m³

Débardage : 6 € HT / m³

Monsieur Cédric Beschet précise que ces tarifs sont de base et peuvent être majorés suivant différents critères définis par l'ONF.

Monsieur Mathieu Michaud ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat ni au vote, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, par 14 voix pour, d'accepter la proposition citée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VI) Bail de location local professionnel 14 rue des courbes

Comme évoqué lors de la séance du conseil municipal du 4 juin dernier, Monsieur le Maire rappelle le souhait de Mme Hamiani Sirine de louer un local destiné à un laboratoire de fabrication de pains et viennoiseries artisanales, 14 rue des Courbes pour un loyer de 280 €. Pour une mise en conformité électrique du local, il est proposé un devis de l'entreprise Guyon Villemagne d'un montant de 770.08 € HT. Les travaux d'aménagement intérieur et de plomberie seront réalisés en régie et il sera mis à disposition de la locataire les sanitaires existants.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à :

- la validation du devis présenté ci-dessus concernant la mise aux normes électrique
- la location du local de 55 m² à Madame Hamiani Sirine, à compter du 1^{er} septembre 2026, avec un montant de loyer mensuel à 280 € auquel il convient d'ajouter 150 € de provision de charges, et ce, par le biais d'un bail dérogatoire d'une période de trois ans

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

VII) Marché de déneigement 2026-2029

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du lancement de la procédure restreinte de consultation d'entreprises pour le déneigement.

Les offres seront à remettre pour le 28 août 2026 à 12 heures, la commission d'appel d'offres se réunira ensuite pour présenter le résultat de la consultation au prochain conseil municipal.

VIII) Validation devis changement cuve fioul bâtiment La Poste

Monsieur le Maire énonce le fait qu'un des cabanons situé derrière le bâtiment de la poste a été démonté lors des travaux de réfection de la toiture.

Au vu de l'état du cabanon restant et pour poursuivre les travaux engagés, il convient maintenant de supprimer et remplacer la cuve de fioul située dans celui-ci.

Pour cela, il est présenté un devis de l'entreprise Thionnet Claude d'un montant de 4 423 € HT comprenant la vidange et l'évacuation de l'ancienne cuve ainsi que la pose d'une nouvelle cuve de 1000 litres dans la chaufferie du bâtiment.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le devis énoncé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

IX) Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des informations suivantes.

Travaux enfouissement réseaux secs SIEL rue du Martinet

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'avancée des travaux et évoque une problématique de passage des réseaux sur une parcelle privée. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AA n°71 de 76 m².

Avec l'accord des propriétaires, il sera procédé au passage des réseaux sur ladite parcelle et un dossier de régularisation d'achat par la commune sera effectué prochainement. Il est décidé de régulariser également l'achat de la parcelle cadastrée section AA n°69 d'une superficie de 31 m² avec les mêmes propriétaires et jouxtant le domaine public, au prix de 1000 € les deux parcelles. Cet accord de principe sera entériné par une délibération du conseil municipal prochainement.

Exposition itinérante Forêts d'altitude

L'exposition « les forêts d'altitude, des forêts de liens » se déroulera les 25-26 juillet à la salle communale sise 14 rue des courbes. C'est une exposition itinérante contenue et déplacée dans une roulotte par deux chevaux qui propose des animations gratuites sur la forêt et sa diversité, et est organisée par le Groupe Tétrás Jura.

Fête du village

L'apéritif du dimanche 6 septembre est reconduit comme tous les ans avec la présence de la clique de Bonnevaux.

La commission animations reprendra en charge l'organisation de cet évènement

Devis nettoyage cuisine salle des fêtes

Monsieur le Maire énonce la nécessité de nettoyer la cuisine de la salle des fêtes et présente pour ce faire un devis de l'entreprise Fresh Wash nettoyage, domicilié à Malpas, pour un montant de 310 € HT.

Il comprend le nettoyage en profondeur ainsi que le dégraissage et la désinfection de tous les équipements, le nettoyage des sols à la monobrosse et le nettoyage des vitres. Le devis est validé à l'unanimité

Convocations au conseil municipal

Dorénavant, les convocations au conseil municipal seront envoyées par mail.

Fin de la séance : 22 h

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 10 septembre prochain.

Le Maire,
Pierre NICOD



Le secrétaire de séance
Kévin BEJEANNIN

